

sivement aux écrits bien authentiques de la cour romaine. Les historiettes et fantaisies que l'on rapporte, plus ou moins exactement, ou même, fussent-elles exactement rapportées, les conversations privées des prélats de curie, des cardinaux et du Souverain Pontife lui-même, ne sont pas des documents qui fassent loi : on a le droit de ne pas les connaître ; je dis plus, on a le devoir de n'en tenir aucun compte, si elles sont en contradiction avec les documents écrits qu'a publiés précédemment la Cour de Rome." (1)

### L'obligation scolaire

En France, où l'obligation scolaire est en vigueur, 40 pour 100 des enfants ne fréquentent aucune école. En Belgique, où cette loi n'existe pas, la proportion n'est que de 14 par cent.

### Recommandation de l'archevêque de Fribourg

Nous avons parlé récemment de la lettre collective que l'épiscopat prussien a rédigée dans sa dernière réunion à Fulda près du tombeau de saint Boniface. Mgr l'archevêque de Fribourg, en transmettant cette Lettre à son clergé, l'a fait précéder d'un avis qui appelle la plus sérieuse attention de tous ceux qui dirigent des cercles ouvriers, afin qu'ils prennent toutes les précautions possibles pour éviter le danger qui est ici signalé comme un fait en train de s'accomplir :

"Je recommande au clergé de mon archidiocèse de mûrement étudier ce document, d'en mettre scrupuleusement en pratique tous les préceptes. C'est le développement que, depuis quelque temps, les associations professionnelles ont pris, qui a engagé les évêques à cette grave manifestation.

"Ces associations, par leur but prétendu, et par leur nom d'associations chrétiennes, ont, au commencement, rencontré les plus vives sympathies et éveillé les plus grandes espérances parmi les catholiques et les ecclésiastiques qui s'occupent d'œuvres ouvrières. Aujourd'hui, cependant, *il est prouvé que, pour ces organisations, leur qualité d'associations chrétiennes n'est autre chose qu'un VAIN MOT et une ENSEIGNE TROMPEUSE. Par une conséquence inéluctable, CE MOUVEMENT NE DOIT PROFITER*

(1) *Etudes*, No du 5 mars.